

1 - En amont: **Contactez mon courtier ATLANTICRÉDIT** pour définir mon enveloppe budgétaire



2 - **Cherchez et trouvez un bien.**



3 - **Faire une offre d'achat:** L'offre peut-être rédigée par l'acheteur ou par une agence mais les informations suivantes sont obligatoires dans les deux cas:

- l'identification des parties à l'acte (acquéreur et vendeur);
- la description détaillée du bien ;
- le prix du bien concerné ;
- le délai de validité au terme duquel l'offre devient caduque ;
- les modalités de la réponse du vendeur (en mains propres, lettre recommandée avec accusé de réception ou mail)



Le vendeur a 5 à 10 jours pour vous rendre une réponse, favorable ou défavorable. Vous pouvez joindre une simulation ATLANTICRÉDIT à votre offre (simulation sur demande)



4 - **Signature du compromis ou de la promesse de vente**

La promesse de vente est signée chez le notaire: le propriétaire s'engage auprès du candidat acheteur (nommé bénéficiaire) à lui vendre son bien à un prix déterminé. Il lui donne ainsi en exclusivité une "option" pour un temps limité (généralement deux à trois mois)

Ou

Le compromis de vente est signé à l'agence immobilière: vendeur et acheteur s'engagent l'un comme l'autre à conclure la vente à un prix déterminé en commun. Juridiquement, le compromis vaut donc vente. Si l'une des parties renonce à la transaction, l'autre peut l'y contraindre par voie de justice, en exigeant de surcroît des dommages et intérêts



5 - **Envoi des documents justificatifs à ATLANTICRÉDIT** pour réaliser les démarches bancaires



6 - **Validation d'une proposition bancaire remise par ATLANTICRÉDIT**

Mise à jour et complément des documents

2 à 3 semaines entre l'envoi des documents (étape 5) et la validation de la proposition (étape 6)



7 - **Rendez vous à la banque** (présentiel ou visio) pour signer la demande d'offre de prêt

Également lors du rendez-vous : ouverture des compte (si besoin) et renseignement du questionnaire de santé (assurance du prêt)



8 - **Réception de l'offre de prêt:**

Dès réception:

- contacter le notaire pour prévoir dans son agenda la date de signature de l'acte de vente définitif
- lui envoyer par mail l'offre de prêt (non signée)
- attendre le délai légal de 10 jours avant de retourner les documents le 11ème jour (signature électronique selon les banques)



9 - **Prévenir ATLANTICRÉDIT:** Dès que vous avez connaissance de la date de signature chez le notaire, envoyer un mail à ATLANTICRÉDIT afin de finaliser votre dossier au niveau administratif



10- **L'appel de fonds** doit être envoyé par le notaire à la banque quelques jours avant la date de signature. Cette « demande de déblocage des fonds », précise le montant et la date de signature de l'acte notarié.

Attention les fonds (prêt(s) + apport perso) doivent être sur les comptes du notaire minimum 48H avant la signature de l'acte définitif



11 - **LE JOUR J**, chez le notaire, la signature de l'acte de vente définitif scelle la vente du logement. Le vendeur vous remet les clés et vous devenez donc le nouveau propriétaire. FÉLICITATIONS!



Le délai entre l'offre d'achat et la signature de l'acte définitif chez le notaire est d'environ 3 mois